

Vous devez répondre ci-après à 37 questions à choix multiples. Veuillez cocher la réponse correcte dans le carré. **Il n’y a qu’une seule réponse correcte pour chaque question et vous ne devez cocher qu’une seule case.** Pour chaque question, le nombre de points donnés est indiqué en cas de réponse correcte, ainsi que le nombre de points enlevés pour toute réponse incorrecte. Si vous ne répondez pas à une question, cela sera compté comme zéro point. Si vous changez d’avis, entourez la case que vous désirez annuler. Une réponse entourée ne comptera pas lors de la correction.

**1. Rôle et organisation des institutions financières (3 points / –1 point)**

Selon la loi sur les institutions financières (LEFin), le/la gestionnaire de patrimoine d'un(e) client(e) privé(e) est surveillé par :

- I) La FINMA.
- II) Un organisme de surveillance autorisé par la FINMA.
- III) Une société d'audit agréée par la FINMA.

Choisissez la réponse correcte :

- Seul le point II) est correct.
- Seul le point III) est correct.
- Seuls les points I) et II) sont corrects.
- Tous les points sont corrects.

**2. Rôle et organisation des institutions financières (3 points / –1 point)**

Laquelle des affirmations suivantes est/sont correcte(s) ?

- I) Les investisseurs sont exposés à un risque de règlement (settlement risk) si leurs transactions ne sont pas compensées par une contrepartie centrale (central counterparty, CCP).
- II) Le rôle d'un Special Purpose Vehicle (SPV) sur le marché des capitaux est d'accorder des crédits spéciaux aux banques commerciales.
- III) L'intermédiaire agissant en tant qu'agent dans une transaction conclut la transaction avec la contrepartie en son propre nom et pour son propre compte.

Choisissez la réponse correcte :

- Aucune des affirmations n'est correcte.
- Seule l'affirmation I) est correcte.
- Seules les affirmations I) et III) sont correctes.
- Seules les affirmations II) et III) sont correctes.